



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations Séance du Mercredi 23 Novembre 2016

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	12

L'an deux mille seize, le 23 Novembre 2016 à 19h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le jeudi 17 Novembre 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Jean PECQUEUX, Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Monsieur Franck DELABASSERUE (CCTP) remplacé par Marie-Andrée ROHART

Absents/excusés : Franck DELABASSERUE (CCTP), Rachid BEN AMOR (CASO),

Suppléants présents : Daniel PICQUET (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA),

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
28 NOV. 2016

28/2016 - BUDGET GENERAL - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'article L. 1612-1 du C.G.C.T. précise : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, **l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »**

Considérant que le budget du SYMVAHEM ne sera pas voté en tout début d'année 2017, et compte tenu des opérations d'investissement en cours pour lesquelles des facturations sont à prévoir, il est nécessaire de fixer des montants en autorisation de dépenses qui seront précisés durant la séance.

BUDGET GENERAL

Chapitre	libellé	budget 2015	crédits autorisés
20	Immobilisations incorporelles	46 620	11 655
21	immobilisations corporelles	221 416.20	55 354.05
23	immobilisations en cours	155 700	38 925
4581	Investissement sous mandat	835 108.20	208 777.05

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le

25 NOV. 2016

Le Président, José BOUFFART

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, José BOUFFART





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	12

Extrait du Registre des Délibérations Séance du Mercredi 23 Novembre 2016

L'an deux mille seize, le 23 Novembre 2016 à 19h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le jeudi 17 Novembre 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Jean PECQUEUX, Benoît VANDENBAVIERE (CCRA), José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCTP) remplacé par Marie-Andrée ROHART

Absents/excusés : Franck DELABASSERUE (CCTP), Rachid BEN AMOR (CASO),

Suppléants présents : Daniel PICQUET (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA),

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
28 NOV. 2016

29/2016 - DECISION MODIFICATIVE n° 1 au budget 2016

Il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget 2016 concernant les comptes d'opération sous mandat pour les travaux de restauration écologique sur les 5 barrages.

Des travaux supplémentaires sur le barrage de Zouafques ont été réalisés et de ce fait font dépasser le budget prévu pour ce barrage. Il est donc nécessaire de prendre des crédits en fonctionnement pour les imputer en investissement afin de pouvoir régler la dernière facture de l'entreprise Lebleu comme suit :

Article / Chapitre	Désignation	Section	Proposé
021/021	Virement de la section de fonctionnement	Investissement recette	+ 5000
023/023	Virement de la section investissement	Fonctionnement dépense	+5000
458103/4581	Opération sous mandat n°3	Investissement dépense	+5000
6231/011	Annonces et insertions	Fonctionnement dépense	-5000

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 25 NOV. 2016

Le Président, José BOUFFART

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, José BOUFFART

